Jonglez, député, 200; M. Hassebroucq, maire, 200; M. Lehoucq, adjoint, 200; M. Sasselange, adjoint, 200; M. Lefrançois, 100; M. Octave Devaux, secrétaire général honoraire de la mairie, 50; M. E. Windsor, fils aîné à Rouen, 100; M. le ministre des affaires étrangères de Belgique, 200; un anonyme, 300; l'Union des Femmes de France, 500; M. E. Liénard-Walnier, 1.000; les ouvriers de la maison Lamourette et Leroux père, 308.86; les ouvriers de la maison Albert Lorthiois et Cie, 122.50; les ouvriers de la maison Bien et Jules Vienne, 122.35; M. Bury, secrétaire général de la mairie, 40; MM. Vandenberghe et Mareceaux, 100; les employés et ouvriers de la dite maison, 83.40; M. Irénée Fouré, 150 — Total : 4.177 fr. 11.

Une liste de souscription est déposée dans nos bureaux : nous remettrons à M. le maire de Tourcoing les offrandes qui nous seront remises.

L'« Union lyrique »

La société chorale l'*Union lyrique*, établie chez M. Brunin, place Ste-Elisabeth, organise, pour le dimanche 5 juillet prochain, une grande soirée-concert avec le concours de plusieurs artistes distingués et d'un désopilant comique.

La recette est destinée aux victimes de la catastrophe de Tourcoing.

Rien ne sera épargné, dans l'organisation du programme, afin d'attirer le plus de monde possible.

Les assurances

Voici ce que dit un journal spécial d'assurances, au sujet de la catastrophe du 22 juin :

« Le lundi 22 courant, à 7 heures et demie du matin, un générateur a fait explosion à Tourcoing, rue de Belle-Vue, dans l'établissement industriel de M. Honoré Descoutère.

» Cette explosion a eu des conséquences terribles, tant pour le personnel de la maison Honoré, que pour celui d'une teinturerie contiguë appartenant à M. Van Zeveren : 19 morts et 32 blessés. C'est une véritable catastrophe, sans précédent dans la région du Nord.

» C'est la « Confiance-Accidents », qui assurait le personnel de la maison Honoré; celui de l'établissement voisin, Van Zeveren, était assuré à la « Garantie Générale; » il y a 14 décès dans ce dernier. Les dommages matériels sont évalués à 120,000 fr. environ, mais ils ne seront pas à la charge des Compagnies d'assurances; M. Honoré, qui était assuré à la « Foncière » contre l'incendie, avait refusé de s'assurer contre l'explosion des appareils à vapeur. Le propriétaire de l'immeuble, M. Desmettre, n'était également pas assuré contre ce risque. »

Nous croyons les renseignements de notre confrère erronés, en ce qui concerne l'assurance des ouvriers de M. Honoré, mais on prétend que ce malheureux industriel était assuré sur la vie.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

La gare de Roubaix. — I. Nous avons annoncé, il y a une dizaine de jours, que la question de la gare paraissait résolue, à la suite du voyage à Paris de M. Julien Lagache, maire, et de M. Pennel-Wattinne, adjoint. Le projet remis à ces messieurs a été soumis, samedi, aux première et troisième commissions du conseil municipal; il ne tardera pas à l'être au conseil lui-même.

C'est le moment de rappeler les phases diverses de cette intéressante affaire.

Il y a plus de vingt ans qu'il est question de l'agrandissement et de la transformation de la gare de Roubaix. La Compagnie du Nord possède, dans ses cartons, des rapports et des projets qui remontent à cette époque.

En 1871, l'administration municipale apprit qu'il s'agissait de construire des halles nouvelles, et qu'on allait dépenser, dans ces travaux, 310.000 francs. Elle écrivit à la Compagnie, pour lui dire que la gare des voyageurs était insuffisante et indigne d'une ville de l'importance de Roubaix. Elle rappelait que, depuis plusieurs années déjà, on se préoccupait de rendre plus facile la circulation entre la gare et le centre de la ville. L'idée d'une large rue allant directement de la Grande-Place à la gare, était indiquée, dans la lettre du maire, qui se terminait ainsi : « Seulement, pour que la ville étudie sérieusement un semblable projet, il est » indispensable qu'il y ait entente entre son administration et les ingénieurs de la Compagnie; en effet, il est probable que la gare actuelle des voyageurs, insuffisante d'ailleurs, » devrait être déplacée, et que ce déplacement » entraînerait certaines modifications dans les » services et dans les voies; il en résulterait » donc une importante dépense pour la Compagnie et, pour commencer, elle se verrait » sans doute forcée de changer la position de » ses hangars projetés; mais il en résulterait un » tel avantage pour elle, qu'il me semble qu'après un premier examen, elle n'hésitera pas » un seul instant. »

Dans une seconde lettre, écrite quelques mois plus tard, l'administration municipale insiste sur les avantages d'une entente entre la ville et la Compagnie, pour l'ouverture d'une voie à large débouché et pour la construction d'une nouvelle gare dans l'axe de cette rue. Elle fait remarquer que bientôt la gare des voyageurs sera insuffisante, que la Compagnie sera obligée de la reconstruire à grands frais et d'établir une gare-annexe pour les marchandises, au-delà du pont Saint-Vincent-de-Paul.

Plusieurs années s'écoulent. La Compagnie fait édifier deux halles pour le service de la petite vitesse.

En 1875, le conseil municipal demande la construction d'une nouvelle gare; son vœu est appuyé par le conseil général.

L'année suivante, la Compagnie soumet à la ville un aperçu qui évalue à 4,600,000 fr. la dépense nécessaire pour 1° placer le bâtiment des voyageurs dans l'axe de la rue projetée alors; 2° porter à quinze mètres la largeur du pont St-Vincent-de-Paul et 3° rétablir au delà de ce pont les deux halles à démolir.

Selon M. l'ingénieur en chef des travaux et de la surveillance des chemins de fer du Nord, la majeure partie de cette dépense devait être supportée par la ville, parce que l'exploitation n'avait rien à gagner à cette transformation qui avait, disait-il, l'inconvénient descender davantage le service des marchandises.

La commission des travaux juge inacceptables les prétentions de la Compagnie. Elle propose de soumettre à l'acceptation du conseil le tracé n° 2, qui, partant de la Grande-Place, aboutit au bâtiment de la douane.

La Compagnie demande alors 400,000 francs pour construire la gare des voyageurs, dans l'axe de cette rue.

Ce chiffre paraît encore exagéré à la Ville, et c'est seulement en 1879, que de nouveaux pourparlers s'engagent. Mais la rue de la Gare a été votée; on a commis la faute d'adopter un tracé définitif, sans que l'entente ait été conclue avec la Compagnie.

Celle-ci sait bien qu'il ne lui reste plus, désormais, qu'à attendre, et que la Ville sera obligée d'accepter le principe d'une subvention, si elle veut avoir la gare dans l'axe de la rue.

(*A suivre.*)

Le concert de la Grande-Harmonie. — S'inspirant d'un très louable sentiment de charité, Mme Constantin Descat avait bien voulu abandonner dimanche les magnifiques jardins de son château du Fresnoy à la *Grande-Harmonie*, pour y organiser un concert de bienfaisance.

Le but, comme nous l'avons annoncé, était de venir en aide aux familles des infortunées victimes de la catastrophe de Tourcoing.

Ce concert a été favorisé par un temps merveilleux. Il semblait que le soleil, dans sa splendeur joyeuse et chaude, voulût mêler ses rayons au rayon d'or de la Charité, sous l'action duquel était éclose cette audition musicale.

Quelle belle après-midi ! L'astre radieux éclairait de mille teintes charmantes l'émeraude des pelouses, les bouquets multicolores des massifs, les crêtes parfumées et verdoyantes des grands arbres. Les pièces d'eau scintillaient sous la lumière, tandis que les ombrages laissaient pleuvoir une agréable fraîcheur sur la foule des promeneurs.

Un kiosque avait été dressé derrière le château; tout à l'entour, un public choisi était assis en amphithéâtre et offrait un coup d'œil ravissant. Beaucoup de jolies toilettes et de fraîches couleurs, un vrai chatoiement de soie et de dentelles.

Le tableau que présentaient les allées et les petits chemins bordés d'arbustes odorants, ces petits chemins si chers aux poètes, n'était pas moins animé.

Toute la société élégante de Roubaix avait tenu à apporter son obole à l'œuvre entreprise par la généreuse initiative de M. Victor Delannoy et de ses collaborateurs.

Dans l'auditoire, nous remarquons M. le Maire de Roubaix et M. le Président du Tribunal de commerce.

La *Grande Harmonie* a donné une interprétation irréprochable. On nous permettra de ne pas insister davantage, la plupart des morceaux inscrits au programme ayant déjà fait l'objet d'une appréciation de ce journal.

Mentionnons cependant l'effet grandiose de *Méphistofélès*, de Boïto, et l'originalité des *Gnômes*. En écoutant cette page d'Edenberg, nous avions une rapide vision de ces petits êtres fantastiques, exploitant leurs mines étincelantes des montagnes de la Thuringe ou dansant une sarabande infernale sur les bruyères désertes.

Nos compliments les plus flatteurs à MM. Ch. Montigny et Paul Fournier. L'un joue du piston avec le même talent dont l'autre se sert pour la clarinette. Leurs soli ont été fort applaudis : c'était parfait !

M. le commandant et MM. les officiers du corps des sapeurs-pompiers s'étaient chargés de la partie la plus délicate; nantis d'aumônières en velours noir, évoquant ainsi un douloureux souvenir qui ne s'effacera jamais de la génération présente, ils ont quêté pendant toute la durée du concert.

La recette a dû être fructueuse.

A l'heure où nous écrivons, elle n'est pas encore connue, mais on nous assure qu'elle atteindrait 3,000 francs.

S'il en est ainsi, c'est un beau résultat. Il fait honneur à la *Grande-Harmonie*, qui songeait déjà au soulagement des familles des victimes alors, que nulle part ailleurs, le mot de secours n'avait encore été prononcé.

Georges Caillot.

Ecole nationale de musique. — Voici les résultats du concours qui a eu lieu dimanche, à dix heures du matin. — Première classe de solfège (demoiselles); professeur : Mme Prus-Seynave.

Division d'excellence. — Médaille, 1er prix : Zulma Devriendt; Aline Turbelin. — 2e prix : Marthe Vandermeeren. — 3e prix : Marie Salembier. — 4e prix : Philomène Naye.

1re *division.* — 1er prix : Louise Mercier; Marthe Lerat. — 2e prix : Jeanne Duhamel. — 3e prix : Jeanne Catteau; Thérèse Bronchette.

2e *division.* — 2e prix, Angèle Tiberghien. — 3e prix, Louise Nison. — 1er accessit, Coralie Inglebert.

Dictée musicale. — 1er prix, Philomène Naye. — 2e prix, Hermance Labitte. — 3e prix, Zulma Devriendt.

Les épreuves ont été très satisfaisantes.

Vérification des poids et mesures. — Le rôle des rétributions à percevoir pour la vérification des poids et mesures et instruments de pesage, dans la ville de Roubaix, pour l'année 1885, revêtu des formalités prescrites par la loi, est en recouvrement à partir de ce jour.

Les rétributions pour la vérification des poids, mesures et instruments de pesage sont exigibles dans la quinzaine de la publication des rôles et en un seul versement.

Il n'est pas adressé d'avertissements particuliers aux redevables pour ces contributions.

Les contribuables qui se croiraient surtaxés sont avertis qu'il leur est accordé trois mois, à dater du jour de la présente publication, pour se pourvoir en dégrèvement; passé ce délai, ils ne seront plus admis à réclamer.

La ducasse du quartier du Jean-Ghislain a eu lieu dimanche, selon l'usage. Cette ducasse remonte à un temps très reculé et se fête depuis qu'il y a des ducasses dans l'ancienne châtellenie de Lille.

Une grande animation a régné toute la journée dans la rue de l'Ommelet et les rues voisines. Ce qu'on a mangé de galettes, de kockebacken et de *russes*, est incalculable. Aussi, les estaminets ont fait de bonnes recettes, les kockebaken et gâteaux de ce genre ayant le privilège d'exciter la soif et devant être copieusement arrosés.

Avis intéressant. — Nous croyons rendre service à certains de nos concitoyens en leur rappelant que l'organisation d'une loterie, prohibée par la loi du 21 mai 1836, les expose à des poursuites judiciaires. Ainsi, M. L..., aide-pharmacien, vient d'être l'objet d'une contravention, pour délit de cette nature.

Deux personnages qui ne sont pas embarrassés de se nourrir à bon marché, ce sont Louis Maréchal, un bourguignon, et Victor Delbecourck, de Warcoing. Ils entrent l'autre jour dans un estaminet du Cul-de-Four, se font servir un copieux repas et quand sonne le quart d'heure de Rabelais, déclarent effrontément qu'ils n'ont pas le sou. Le cabaretier, M. Mahieu, s'est empressé de prévenir la police, et celle-ci, toujours charitable, a procuré aux deux compères un logement où ils n'auront pas un liard à débourser. Ils doivent être au comble de leurs vœux.

Parmi les hôtes du violon durant la journée de dimanche, nous citerons Hortense Wiart, pauvre femme sans domicile, surprise en flagrant délit de mendicité, et Alexandre Vandenensomperle, tisserand, inculpé d'infraction à un arrêté d'expulsion.

Deux plaintes pour attaques nocturnes viennent d'être déposées à la police. On nous demande de ne pas préciser l'une d'elles pour ne pas entraver l'enquête ouverte à son sujet. Quant à l'autre, elle a été formulée par M. Gustave Vanhaudenaerde qui, sortant vendredi soir d'un estaminet du boulevard de Strasbourg, a été assailli et frappé à coups de bâton par cinq individus attablés dans la cuisine de ce même cabaret.

C'était mercredi dernier 24 juin, le jour de la Saint-Jean.

Autrefois, on célébrait cette fête avec éclat, et, dans toutes les grandes villes, de grands feux étaient allumés sur les places publiques.

A Paris, le feu de la place de Grève était le plus éblouissant de tous; c'étaient d'immenses bûchers qui avaient jusqu'à quatre-vingts pieds d'élévation.

Ils se composaient généralement de 500 bourrées, 250 cotrets et une grande quantité de paille.

Tout autour, on pouvait les archers, des chevaliers du guet, jusqu'à l'arrivée du roi, qui, muni d'une torche, mettait le feu à cet amas de substances inflammables.

Chaque paroisse avait son bûcher. Des flammes, qui s'élevaient simultanément de tous les points de Paris, produisaient l'effet le plus curieux et le plus sinistre.

Sous le règne de Louis XIV, cette cérémonie perdit de son importance et finit par tomber en désuétude; elle n'est plus pratiquée que dans quelques contrées, notamment en Picardie, et surtout à Amiens.

Les feux de la Saint-Jean ont pour origine, selon les uns, un reste du culte spécial que les anciens peuples professaient pour le feu... D'autres font remonter cet usage à la naissance de saint Jean, né le 24 juin, et qui fut le précurseur du Christ.

Les chats jouaient un grand rôle dans ces feux publics. L'amusement consistait à suspendre au-dessus du foyer une quantité de chats qui étaient brûlés vifs; leurs contorsions, leurs cris divertissaient la foule.

Il y avait même un fournisseur spécial de chats. Nous trouvons cette note dans un ancien document : « Payé à Lucas Pommereux, l'un des commissaires des quais de la ville, cent sous parisis pour avoir fourni pour les feux de la Saint-Jean de l'an 1573 tous les chats qu'il fallait comme de coutume. »

Malheureusement pour ces pauvres bêtes, la Société protectrice des animaux n'existait pas à cette époque; néanmoins, cette cruauté inutile fut défendue à la fin du seizième siècle.

Avant l'extinction complète du feu, tous les habitants du village devaient sauter à pieds joints le foyer ardent. Cela portait bonheur, à ce qu'il paraît.

Chronique du tir. — Samedi dernier, 20 juin, une grande partie des Carabiniers Roubaisiens se trouvait réunie chez M. Harinkouck, président du Cercle.

Le but de cette démarche, à laquelle on s'attendait guère le digne vice-président de la Fédération du Nord, était de lui offrir un objet d'art en remerciement des services rendus à la société et de son dévouement constant à la cause du tir.

M. Harinkouck a été vivement touché de ces marques de sympathie; il a remercié les carabiniers en termes émus et les a assurés que la tâche de président souvent si ardue, n'avait été pour lui qu'agréable et facile, grâce à la bonne harmonie qui a toujours existé dans le Cercle et à l'empressement que chacun a mis à l'aider dans sa tâche.

« Bien que la société soit momentanément privée de stand, a-t-il ajouté, nous rencontrons partout, et plus que jamais, les sympathies les plus vives; nous en avons eu des preuves dans les réceptions qui nous ont été faites à l'étranger, depuis quelque temps. D'ici peu, je l'espère, je pourrai vous soumettre de nouveaux projets, mais vous me permettrez, pour le moment, de garder le silence jusqu'à ce que je puisse vous présenter la chose comme définitive. »

Après avoir trinqué aux progrès du tir, les *Carabiniers Roubaisiens* se sont retirés enchantés du cordial accueil que leur avait fait leur président.

Ecole de natation. — Température de l'eau : le 28 juin à 9 heures, matin, 21 gr.; à 3 heures, soir, 22 gr.; à 6 heures, soir, 22 30

Prix du pain pour servir de règle aux boulangers. — **Pain de ménage, composé de deux tiers de blé blanzé et un tiers de blé roux ou macaux. Le pain d'un kilogramme et demi est taxé, par kilogramme, à 28 c. — Pain de deuxième qualité. Le pain d'un kilogramme et demi est taxé, par kilogramme, à 30 c 00. — Pain blanc, composé comme le précédent, avec extraction de 25 p. 100 de son, remplacé par la même quantité de fleur. Le pain d'un kilogramme et demi est taxé, par kilogramme, à 32 c. — Pain de fleur (dit pain français), composé de fleur première qualité. Le pain de 125 grammes est taxé, à 4 375. Les deux pains, à 8.75. Les quatre pains, à 17.50. — Les huit pains, à 35.**

Fait à l'hôtel de la Mairie de Roubaix, le 29 juin 1885.

Le maire de Roubaix,
P. Destombes, adjoint.

Une bonne intention. — « Villers-Outréau (Nord), le 11 janvier 1885. — Je souffrais depuis nombre d'années d'une maladie de l'estomac : vomissements fréquents, pas d'appétit, renvois continuels, gonflement d'estomac, en un mot, je me trouvais très mal. Depuis que j'emploie les Pilules Suisses de M. Hertzog, pharmacien, 28, rue de Grammont, à Paris, mes douleurs d'estomac ont disparu peu à peu, le ventre est libre, l'appétit est revenu. Je voudrais que toutes les personnes qui souffrent de l'estomac connussent le bien que procurent vos bonnes Pilules Suisses à 1 fr. 50. Je vous autorise à reproduire cette lettre.

» François Cuvillier, à Villers-Outréaux. »

CONDITION PUBLIQUE DE ROUBAIX

Mouvement de la semaine du 22 au 27 juin 1885

	Nombre de colis	Poids présentés
1° Laines peignées mécaniquement	2.575	277.310 k.
2° » blousses	24	2.645
3° » filées	415	44.334
4° Soies	14	1.001
5° Cotons	381	40 732
Totaux	3.409	366 122 k.

Décreuage 22 1/2 opérations.
Titrage.. 195 1/2 id.

Le Directeur de la Condition publique de Roubaix,
A. MUSIN.

CAISSE D'ÉPARGNE DE ROUBAIX. — Bulletin de la séance du 23 juin 1885. — Versements : Roubaix : 222 déposants, 24 nouveaux, 38.726 »». — Succursale Lannoy : 17 déposants, 1 nouveau, 1,823 »». — Succursale Croix : 3 déposants, 0 nouveau, 0,030 »». — Total des versements : 40,609 »».

Remboursements. — Roubaix : 74 remboursements effectués, 39,015 18. — Succursale Lannoy : 4 remboursements effectués, 2,064 53. — Succursale Croix : 1 remboursement effectué, 0,30. — Total des remboursements : 41,459 71.

Les opérations du mois de juin sont suivies : A Roubaix, par MM. E. Lecomte-Scrépel et J. Quijardin, directeurs. — A Lannoy, par M. Edmond Bettremieux. — A Croix, par MM. Jules Delescluse et Adolphe Nédonsel.

TOURCOING

La nouvelle pompe à vapeur. — Mercredi dernier, a eu lieu, devant le corps d'officiers du bataillon de sapeurs-pompiers, l'essai de la nouvelle pompe à vapeur.

L'expérience a été des plus satisfaisantes, et a confirmé l'heureux choix qu'avait fait notre commission municipale de ce nouvel engin de secours.

On se souvient que l'acquisition de cette pompe a été faite à l'exposition d'Anvers : le constructeur est M. Jos. Beauwe, de Liège; elle a une force de projection très grande; le jet atteignait facilement la toiture de l'hôtel-de-ville et chacun connaît l'élévation de ce monument.

La pompe, très ingénieusement et très coquettement construite, débite 1,000 litres d'eau à la minute, c'est-à-dire une fois moins que l'autre pompe à vapeur, mais la nouvelle a, sur l'ancienne, un avantage considérable, c'est d'être beaucoup plus légère; elle se traîne facilement à bras, elle se met aussi plus vite en pression tout en ayant un chaudière résistants, l'épaisseur de la fonte est de 25 millimètres, l'épaisseur de la chaudière de l'autre pompe, n'est que de 10 millimètres.

Nous constatons avec plaisir que le matériel confié entre les mains de nos braves pompiers s'améliore de plus en plus : deux pompes à vapeur et une pompe à bras débitant 600 litres d'eau, sans compter les autres pompes plus petites, constituent des moyens de secours efficaces et c'est indispensable dans une ville d'industrie comme la nôtre où le feu a déjà causé tant de désastres.

Au Blanc-Seau. — Dimanche dernier, à la grand'messe, la Société des anciens militaires la *Patrie*, établie chez M. Leroy, au *Coq-Anglais*, faisait bénir son drapeau.

Pour donner plus d'éclat à cette fête, elle s'était assuré le concours de la Fanfare, qui a joué avec ampleur quelques morceaux, pendant la cérémonie.

Plusieurs délégations de sociétés similaires, voulant prouver leur sympathie, s'étaient jointes à la *Patrie*. A la bénédiction, M. le curé a prononcé une courte allocution, pour faire l'éloge de cette société.

La *Patrie* avait profité de cette occasion, pour venir en aide aux malheureuses victimes de la catastrophe de Tourcoing. Plusieurs membres ont fait une quête, qui a produit 72 francs.

Chronique du bien. — Céline Dervaux, femme Désoubry, 18, rue Fin-de-la-Guerre, a déposé au bureau de police un paquet de vêtements, qu'elle avait trouvé rue des Champs.

Des maraudeurs ont dévalisé le jardin de M. Jean-Baptiste Batteur, marchand de légumes, rue Vandevenne. Plainte a été déposée et la police recherche les malfaiteurs.

Vol à l'étalage. — On a soustrait hier, vers dix heures du matin, à Mme veuve Dujardin, place des Halles, un pantalon de velours et une chemise de couleur. Ce n'est malheureusement pas la première fois que Mme Dujardin est victime de pareils méfaits.

Un jeune homme qui promet bien, c'est Henri Théry, 18 ans, rattacheur. On a été forcé de le mettre en prison, sur la demande de son père, qui avait été victime de ses violences.

Un rassemblement se formait, hier soir, rue du Tilleul, autour de François Delporte. Ce malheureux se plaignait d'avoir été roué de coups par un inconnu. On recherche l'auteur de cette lâche agression.

Mouvement des Halles. — Arrivage du 28 juin. — Choux-fleurs, 650. — Cerises, 800 kil. — Fraises, 35 paniers. — Melons, 20 id. — Chicorée, 125 id. — Concombres, 10 id. — Abricots, 40 kil.

LILLE

LA FOIRE AUX PLAISIRS. — La route de Canteleu était sillonnée, dimanche après-midi, par de nombreux équipages et des piétons non moins nombreux.

On se rendait au château de Mme Groulois, qui avait mis son magnifique parc à la disposition des organisateurs de la fête pour les écoles libres.

Le coup d'œil, dès l'entrée, est magnifique; des deux côtés de la grande pelouse, ornée de fleurs aux riches couleurs, sont installées des boutiques et des baraques foraines.

Des dames, en gracieuses toilettes, se tiennent dans ces boutiques, richement ornées et très garnies d'objets divers. Elles sollicitent avec entrain les acheteurs; et bientôt les boutonnières sont fleuries de magnifiques roses, les mains sont pleines de boîtes, de paniers, de dessins.

En même temps, les nombreuses baraques sont envahies.

Ici, les Musiciens Péninsulaires font entendre les accents mélodieux des ocarinas et des mandolinistes. Plus loin, c'est le Musée humoristique, dont on sort un peu effrayé après avoir visité la chaudière du diable; plus loin encore, le massacre des innocents, le tir japonais sont encombrés par les amateurs, désireux de montrer leur adresse.

Quels sont ces cris joyeux ? C'est le manège enfantin dont l'orgue moud avec fureur tous les airs populaires.

Des fanfares se font entendre; tous quittent les boutiques et même le dîner luxueusement servi sur une des pelouses.

Le cortège historique a quitté sa baraque; les Gaulois, Charlemagne, St-Louis, les Croisés, Henri IV, Louis XIII et Louis XIV défilent devant nous; les monarques sont escortés de leurs seigneurs. 200 personnes bien costumées composent ce cortège, qui est salué par les applaudissements enthousiastes.

Trois innovations marquaient la journée d'hier: la vente de médailles commémoratives, frappées exprès pour la fête; la vente d'un magnifique journal propagande, qui a été enlevé en quelques minutes, et le cortège historique. Ces innovations ont été accueillies avec une égale faveur.

Il est neuf heures; la fête de nuit commence : le parc est brillamment illuminé à la lumière électrique; les arbres sont garnis de lanternes vénitiennes et de verres de couleur.

La fête vénitienne sur le lac a très bien réussi; des gondoles illuminées parcourent le bassin et les divers canaux.

En même temps, résonne la retraite aux flambeaux; tambours, fifres, clairons, font entendre leurs fanfares éclatantes.

La fête s'est terminée par un brillant feu d'artifice. La pièce principale portait, en lettres de feu, ces mots : *Merci à tous.* A. G.

Les timbres-postes. — Nous avions dit que M. Sarrien voulait réduire le taux d'affranchissement des lettres de 15 à 10 centimes. Il paraît que cet abaissement de taxe n'aura pas lieu, parce qu'elle entraînerait infailliblement une diminution de recettes en même temps qu'un accroissement de dépenses, en nécessitant une augmentation importante du personnel. La diminution de recettes qui serait produite est évaluée à 30 millions. En 1878, lors de l'abaissement de la taxe de 25 à 15 cent., les recettes ont diminué de 15 millions; il a fallu attendre jusqu'en 1881 pour retrouver le niveau des recettes de 1878.

Revue d'honneur. — Dimanche matin, à huit heures, le général de division Comte a passé la revue d'honneur du 16e bataillon de chasseurs et du 43e de ligne. Cette revue clôturait l'inspection générale de ces deux corps.

Les troupes, comprenant 5 bataillons et demi, étaient disposées sur deux lignes.

A sept heures et demie, arrive, par le pont du Ramponeau, le général Frebaut, commandant la 1re brigade, en grande tenue, culotte blanche, ceinturon d'or.

Peu de temps après arrive M. le général Comte, commandant la 1re division. Il est accompagné de deux officiers d'ordonnance et de deux chasseurs à cheval.

La fanfare du 16e bataillon de chasseurs entonne avec vigueur la *Marseillaise*, les deux généraux passent au galop devant le front des troupes.

L'inspection terminée, le général remet les primes aux employés des salles d'armes, maîtres-prévôts et élèves-prévôts, puis les troupes se massent vers le magasin au fourrage et le défilé commence. Comme toujours, on a pu constater, dans cette manœuvre, l'irréprochable éducation de nos soldats.

Comice agricole. — La réunion du comice agricole aura lieu mercredi 1er juillet, à 11 heures du matin. Ordre du jour : M. Bulin. Sur les occupation temporaires, différends entre propriétaires, cultivateurs et entrepreneurs. — Rapport de la commission des races bovine et porcine, canine et gallinacée, des instruments aratoires, du labeurage, du drainage. — Nomination de la commission du cérémonial et proposition relative au banquet annuel.

Remarque importante. — En vertu de l'article 3, sur les primes aux agents agricoles, le comice, dans sa dernière réunion, a décidé de s'en tenir au règlement, qui fixe au 15 juin le terme de rigueur pour l'admission des certificats des vieux serviteurs.

Nouvelles musicales. — Mlle Junca, 1er prix du Conservatoire de Lille, a obtenu, avec la plus grande distinction, le 2e prix dans la classe de piano du Conservatoire de Bruxelles.

Voyage à la mer. — Train de plaisir pour Boulogne le Dimanche 5 juillet.

Tourcoing, Roubaix, Croix-Wasquehal, Lille, La Madeleine, Pérenchies, Armentières, Bailleul, 7 fr. 50 en 2e classe; 6 fr. en 3e classe.

Hazebrouck, 6 fr. 50 en 2e classe; 5 fr. 50 en 3e classe.

Saint-Omer, 5 fr. en 2e classe; 4 fr. en 3e classe.

Aller. — Départ de Tourcoing, 5 h. 10; Roubaix, 5 18; Croix-Wasquehal, 5 24; Lille, 6 08; La Madeleine, 6 20. — Arrivée à Boulogne, 10 20.

Retour. — Départ de Boulogne, 7 h. 15. — Arrivée à La Madeleine, 11 06; Lille, 11 18; Croix-Wasquehal, 12 00; Roubaix, minuit 16; Tourcoing, minuit 25.

Saison des Bains de mer. — Service entre Lille et Ostende. — A partir du 1er juillet 1885, et pendant la saison des bains de mer, un service sera installé entre Lille et Ostende, au moyen des trains numéros 483 et 516 dont l'itinéraire est indiqué ci-dessous :

Train 483. — Départ de Lille, 6 h. 04 matin : Croix-Wasquehal, 6 18; Roubaix, 6 26; Tourcoing, 6 34. — Arrivée à Ostende, 9 44.

Train 516. — Départ d'Ostende, 8 h 30 soir; Tourcoing, 10 32; Roubaix, 10 40; Croix-Wasquehal, 10 46. — Arrivée à Lille, 11 00.

A partir de la même date, le train n° 513, partant de Lille à 9 h. 10 soir, sera prolongé jusqu'à Mouscron, suivant itinéraire ci-après.

Train 513. — Départ de Lille, 9 h. 10 soir; Croix-Wasquehal, 9 24; Roubaix, 9 32; Tourcoing, 9 40. — Arrivée à Mouscron, 9 59.

NORD

Denain. — *Elections municipales.* — Voici les résultats des élections au conseil municipal qui ont eu lieu dimanche à Denain. Il y avait six conseillers à élire. MM. Arthur Denis, 1,408 voix, élu; Hubert Allard, 1,329 voix, élu; Hubert Piermain, 1,270 voix, élu; Charles Aiglave, 1,210 voix, élu. Il y a deux ballottages.

Sainghin-en-Mélantois. — *Les espions de la Prusse.* — Sous ce titre on lit dans le *Petit Nord:*

« Il y a quelques jours, M. Marcel Dassonville, gardien de la batterie du fort de Sainghin-en-Mélantois, faisait, vers six heures du soir, sa tournée habituelle, quand il aperçut, aux abords du fort, deux individus à mine suspecte. Mais, comme ils passaient simplement leur chemin, impossible, cela se conçoit, de rien entreprendre. Et pourtant le brave gardien n'était pas tranquille.

» Une heure après, montant sur le haut du fort, il revoit les deux individus assis dans un champ de trèfle bordé de quatre pièces de blé et se croyant à l'abri de tous regards.

» Aussitôt de se rendre à travers champs près des deux individus et de saisir une carte géographique de toute la contrée, sur laquelle tous deux faisaient des annotations.

» Puis, les sommant de lui remettre leurs papiers, il y trouve un itinéraire de la frontière du Nord et un plan annoté en allemand qu'il croit être celui d'un des forts de la place de Lille.

» Les deux individus furent conduits par lui près de M. Bourgeois, maire de Sainghin-en-Mélantois et conseiller général du Nord.

L'un d'eux avoua être sujet belge et l'autre Prussien; aucun d'eux n'a de domicile fixe.

» Le soir même, M. Dassonville, avec une escorte de trois hommes du détachement du fort, conduisit les deux espions à Cysoing et les remit entre les mains de la gendarmerie.

» M. Dassonville a été chaleureusement félicité pour cet acte de perspicacité et d'énergie. »

Le Cateau. — Une tentative de déraillement a eu lieu ces jours derniers sur la ligne de chemin de fer du Cambrésis.

Le dernier train, qui arrive au Cateau à 9 h. 30, venait de dépasser de 200 mètres environ la gare de Troisvilles, lorsque le mécanicien sentit que la machine venait d'éprouver un choc. Il renversa aussitôt la vapeur, serra le frein et parvint à arrêter le convoi presque instantanément. Il descendit alors pour se rendre compte de ce qui avait déterminé ce choc et il aperçut avec stupeur, le long des rails, un arbre d'une longueur d'environ 4 mètres et d'une largeur moyenne de 12 centimètres. Le doute n'était pas possible : des malfaiteurs s'étaient servi de cet arbre pour faire dérailler le train.

L'obstacle, placé en travers de la voie, avait été pris par les chasses-pierres, avait glissé le long d'un des rails et se trouvait engagé sous l'un des cylindres de la machine. Sans l'arrêt presque immédiat du train, celui-ci aurait inévitablement déraillé.

Il a fallu au personnel, aidé de quelques voyageurs, un quart d'heure de travail pour retirer l'arbre de dessous la machine.

C'est grâce à la présence d'esprit et au sang-froid du mécanicien, qu'un grave accident a pu être évité.

Les auteurs de cette criminelle tentative sont activement recherchés par la justice.

Wallers. — Le conseil municipal de Wallers a pris la délibération suivante :

Le conseil,

Vu sa délibération du 12 février 1885 et la lettre y répondant de M. le sous-préfet, en date du 18 février.

Vu également l'arrêté de M. le préfet du Nord, en date du 3 juin dernier, aux termes duquel un nouveau congé de six mois (pour raison de santé), est accordé à M. Boucher, Charles, instituteur public à Wallers, arrêté pris sur la proposition de M. le directeur de l'enseignement primaire.

Considérant que le prétexte invoqué pour l'obtention de ce congé est des plus fallacieux.

Que l'intérêt des familles se trouve de plus en plus compromis par la direction fantaisiste de M. Boucher fils, comme le prouvent les réclamations justifiées que nous recevons journellement.

Qu'il est indigne, pour une commune de l'importance de Wallers, d'avoir à la tête de son école communale, un sujet ne possédant pas même le brevet élémentaire de l'enseignement primaire.

Considérant en outre qu'il est indispensable que nous ayons comme directeur de notre école de garçons, un titulaire joignant aux diplômes requis par la loi d'enseignement primaire de juin 1881, la réserve, la neutralité et le respect des convenances les plus élémentaires recommandés, imposés même par les règlements d'instruction publique, et que nous sommes strictement en droit d'exiger de celui qui a le devoir de donner à nos enfants l'éducation et l'instruction.

Constatant enfin que M. Boucher fils, ne remplit nullement aucune des conditions precitées.

Par ces motifs,

Le conseil, à l'unanimité se faisant l'interprète de la population, charge M. le maire de faire toutes les diligences nécessaires, tant près des autorités administratives qu'académiques, pour que nous obtenions à bref délai un instituteur public, unissant au brevet supérieur, *que nous exigeons formellement*, les qualités d'expérience et de dignité professionnelle.

Le conseil s'engage, en outre, de la façon la plus catégorique à voter au nouveau titulaire un supplément de traitement convenable, à prêter son plus dévoué concours à l'œuvre si intéressante de l'enseignement primaire et déclare à regret, que s'il n'est tenu compte de sa légitime demande, la majeure partie de la population se verra forcée à contre cœur, de s'imposer de grands sacrifices pour fonder à Wallers une école libre de garçons destinée à contre balancer la pernicieuse influence de M. Boucher fils.

Wallers, le 24 juin 1885.

(Suivent les signatures).

PAS-DE-CALAIS

Les fêtes de Calais. — Commencées samedi par une distribution de secours aux indigents, les fêtes promettaient d'être des plus brillantes.

Dimanche, dès la première heure, la Compagnie du Nord et le London-Chatam amènent des nuées de touristes. 1,023 voyageurs sont venus par le train de plaisir venant de Lille à Calais, sans compter ceux qui avaient débarqué à St-Pierre.

Les rues et les principaux établissements sont

FEUILLETON DU 30 JUIN — (N° 6).

LA CHAMBRE N° 7

II

Les nuits du château de Marolles

(SUITE)

Damien tira un papier timbré de sa poche.

— Monsieur aurait-il la bonté de me faire une obligation?

M. de Luzarches se leva, l'œil irrité, la menace aux lèvres.

— Un billet, à toi! quand tu me voles de la façon la plus effrontée!

— Je sers monsieur, voilà tout. Après cela, si monsieur croit pouvoir trouver un valet de chambre à meilleur marché, qu'il le dise. Les talents se paient, monsieur, et je cote haut les miens. Nous collaborons à la même œuvre, la captation de l'héritage de votre oncle... Peut-être, quand vous l'aurez touché, céderez-vous à la tentation de vous montrer ingrat... Ceux qui nous servent trop bien finissent toujours par nous gêner... Des confidents ils sont devenus complices; on les éloigne, avec des égards peut-être, mais le résultat est identique... Si vous m'éloignez, j'entends ne pas mourir de faim, tandis que je chercherai ailleurs l'emploi de mes talents... Soixante mille francs ou rien... La formule contiendra que cette somme m'est due pour mes gages, d'abord, puis pour le remboursement de divers prêts d'argent... Et cela est juste, je vous ai prêté tout l'argent que vous me devez.

M. de Luzarches tournait dans ses doigts une nouvelle cigarette, et ne paraissait nullement songer à faire emploi du papier timbré.

— Monsieur a tort d'hésiter, reprit d'un voix mordante le valet, dans trois jours j'exigerai c